

STOP À LA RÉPRESSION SYNDICALE À CGI

Soutien à nos camarades de la CGT-CGI

Nous, organisations de la CGT, dénonçons avec force la démultiplication des violences patronales exercées contre nos camarades du syndicat CGT de CGI.

La répétition des rappels à l'ordre, sanctions disciplinaires et procédures de licenciement à l'encontre de représentant·es de la CGT à CGI n'a malheureusement rien d'original. CGI s'inscrit dans la dynamique de répression croissante du mouvement syndical que l'on observe en France, et qui a atteint un palier inédit avec les mises en examen successives de la Secrétaire Générale de la CGT.

Les multiples alertes et appels de nos camarades à garantir les libertés syndicales au sein de l'entreprise, tout comme un courrier de l'Inspection du Travail début 2026, n'ont pas convaincu la Direction de CGI de mettre un terme à ces dérives.

Aujourd'hui, quatre camarades sont menacé·es de licenciement, dont la Déléguée Syndicale Centrale CGT.

Cette violence est à la hauteur de l'efficacité de l'action de nos camarades. Dans l'année écoulée, la CGT de CGI a notamment :

- Infligé une défaite juridique à CGI sur son projet de télétravail imposé ;
- Révélé que CGI a supprimé 1,5 emploi par jour en France depuis 2023 pendant qu'Emmanuel Macron donnait la légion d'honneur à son PDG ;
- Fait connaître l'écart de rémunération de 32€ par jour entre les femmes et les hommes dans l'entreprise ;
- Exposé les graves manquements de CGI en matière de prévention des risques, notamment vis-à-vis des risques psychosociaux, des conditions de travail en clientèle et de la gestion des violences sexistes et sexuelles, ouvrant la voie à la reconnaissance de sa faute inexcusable en justice ;
- Mis en lumière les manquements de l'employeur dans l'accident du travail mortel d'une salariée de CGI survenu en 2025 ;
- Accompagné des salarié·es aux prud'hommes pour contester leur licenciement abusif et les pratiques discriminatoires répétées de CGI en raison de la santé ;
- Obligé CGI, en pleine canicule, à laisser les collègues arrêter le travail dès 30° dans les bureaux sans impact sur leur rémunération, et à investir rapidement dans des dispositifs de climatisation.

Nous n'avons pas de difficultés à imaginer ce qui gêne CGI au point de s'en prendre ainsi à la CGT. Nous ne pouvons pas l'accepter pour autant, et réaffirmons notre engagement collectif à défendre, partout et tout le temps, les intérêts matériels et moraux des travailleurs et des travailleuses. En s'en prenant à l'un ou l'une d'entre nous, c'est à toute la CGT que vous vous attaquez.

Les organisations de la CGT exigent l'abandon des 4 procédures de licenciement en cours ou pendantes des camarades CGT de CGI.